



Cumul d'un contrat de travail avec mandat de dirigeant

Par **HUGEN**, le **26/04/2019** à **10:48**

Bonjour,

Suite à la lecture du blog de Maître BEM concernant le cumul d'un contrat de travail avec mandat de dirigeant, je me permets de vous présenter mon cas personnel.

La société dans laquelle de travaillais a été créée en décembre 2008. j'ai un contrat de travail qui a été établi par l'ancien gérant le 2 janvier 2009. en septembre 2010, avec un collègue de travail, nous sommes entrés dans le capital de la société à hauteur de 33.33% chacun (3 actionnaires dont l'ancien gérant). a la suite de cela , j'ai été nommé gérant minoritaire non rémunéré. J'ai conservé mes fonctions de salarié telles qu'auparavant.

Fin 2018, je plaçais la société en liquidation judiciaire. Il restait 3 salaires que je ne m'étais pas versé. le mandataire judiciaire me dit que je n'ai pas droit au FNGS parce que j'étais gérant, alors que sur tous mes bulletins de salaire, il y a un cotisation AGS.

Ai-je droit au FNGS car il y a un chronologie de date et que puis-je faire vis a vis du mandataire judiciaire.

Cordialement,